



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 01	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2020
------------------	---

Le Maire,

Informe l'Assemblée délibérante que figure à l'Ordre du Jour de la présente séance le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'Exercice 2020.

Lecture est donnée des éléments financiers et du rapport d'orientation budgétaire qui a été mis à disposition des membres du Conseil Municipal.

La discussion s'engage et le Maire répond aux questions des Conseillers Municipaux.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200226-DB2020-01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

19 pour

4 contre ((Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))

Adopte le Rapport d'Orientation Budgétaire Exercice 2020.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200226-DB2020-01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Commune « LE MUY »

Rapport d'Orientation Budgétaire Année 2020



1

Rapport d'Orientation Budgétaire

2

- Sommaire :
 - Contexte général
 - Contexte économique National
 - Contexte économique International
 - Contexte zone euro
 - PLF 2020
 - Les résultats prévisionnels 2019 Section Fonctionnement
 - Les résultats prévisionnels 2019 Section Investissement
 - Les indicateurs financiers 2019
 - La projection du budget 2020
 - Les éléments sur la fiscalité
 - Les éléments structurants de la dette :
 - Les annuités
 - Le remboursement des intérêts
 - Le remboursement du capital
 - Le capital restant dû

Débat d'Orientation budgétaire 2020

3

Contexte général

Un débat obligatoire

Le débat d'orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, du CGCT.

Débat d'Orientation budgétaire 2020

4

Contexte Economique National

La France bénéficie d'une dynamique économique intérieure plus forte que les autres pays de la zone Euros.

Les perspectives d'investissement dans l'industrie comme dans les services vont dans ce sens et la demande de crédits des entreprises continue de croître.

Du côté des ménages, la confiance semble revenue compte tenu d'une amélioration du marché du travail, des mesures fiscales et sociales (exonération TH, défiscalisation heures supplémentaires, baisse de l'impôt sur le revenu, etc).

La faiblesse des taux d'intérêts sur les prêts à la consommation et immobilier sont en augmentation et contribuent au soutien de l'économie nationale.

Débat d'Orientation budgétaire 2020

5

Contexte Economique International

Un ralentissement de l'économie mondiale a été constatée en 2019 notamment du fait de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats Unis, ainsi que par la tourmente politique liée au risque du Brexit sans accord.

Les exportations mondiales affichent un taux de croissance négatif et les prévisions 2020 ont été révisées à la baisse.

Face au ralentissement de l'économie et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales sont accommodantes avec une baisse continue des taux d'intérêts.

Débat d'Orientation budgétaire 2020

6

Contexte zone euro

Après une croissance au 1^{er} trimestre 2019 (0,40%), la croissance a ralenti au 2^e et 3^e trimestre 2019 et devrait stagner à la fin du 4^e trimestre 2019.

Le ralentissement de l'activité de la zone Euros résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre.

L'Allemagne et l'Italie continuent de s'affaiblir, tandis que la France, l'Espagne et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

Débat d'Orientation budgétaire 2020

7

PLF 2020

Les principales mesures concernant les collectivités territoriales, prévues dans le PLF 2020 qui ont été présentées au Conseil des Ministres du 27 Septembre 2020 et complétées par les premiers amendements adoptés par l'Assemblée Nationale.

Outre la mesure phare concernant la suppression progressive de la TH sur les résidences principales, le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Ce projet porte essentiellement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités locales.

Concernant la TH :

Dégrèvement progressif pour 80 % des ménages :

30 % en 2018

65 % en 2019

100 % en 2020

Débat d'Orientation budgétaire 2020

8

PLF 2020

Revalorisation des bases en 2020 pourrait être de +0.90 %

2021 à 2022 exonération progressive pour les ménages restants :

30 % en 2021

65 % en 2022

A compter de 2023 : suppression de la TH

Les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH à partir de 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat.

La taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les Départements sera transférée aux communes avec un coefficient correcteur afin de s'assurer que les communes perçoivent bien leurs produits antérieurs.

Débat d'Orientation budgétaire 2020

9

Les résultats prévisionnels de l'année 2019 : Section fonctionnement

SECTION FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
Chapitres	BUDGET	RES. PREV. 2019	Chapitres	BUDGET	RES. PREV. 2019
013 Atténuations de charges	130 000 €	132 839 €	011 Charges à caractère générale	1 937 332 €	1 937 994 €
70 Produits de services	387 500 €	610 841 €	012 Charges de personnel	3 614 500 €	3 333 673 €
73 Impôts et taxes	6 357 476 €	6 633 041 €	014 Atténuations de produits	0 €	0 €
74 Dotations et participations	1 936 900 €	1 973 990 €	63 Autres charges de gestion courante	639 050 €	366 343 €
75 Autres produits de gestion	333 700 €	332 692 €	66 Charges financières	233 000 €	231 342 €
76 Produits financiers	0 €	28 €	67 Charges exceptionnelles	39 000 €	15 351 €
77 Produits exceptionnels	612 800 €	393 329 €	022 Dépenses imprévues	263 808 €	0 €
042 Opérations d'ordre	80 000 €	39 951 €	042 Opérations d'ordre	1 073 992 €	1 073 469 €
Total Recettes	10 220 376 €	10 360 614 €	Total dépenses	9 840 682 €	8 978 372 €
Report N-1	0 €	0 €	023 Résultat prévisionnel	379 694 €	0 €
TOTAL Recettes Fonctionnement	10 220 376 €	10 360 614 €	TOTAL Dépenses Fonctionnement	10 220 376 €	8 978 372 €

Débat d'Orientation budgétaire 2020

10

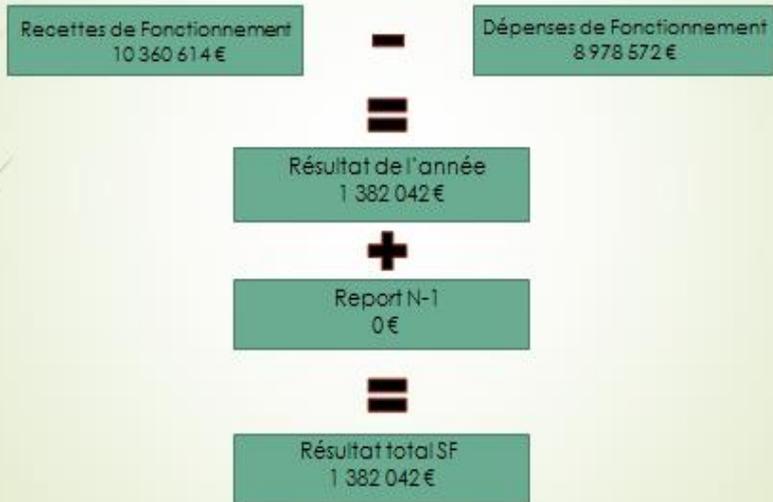
Les résultats prévisionnels de l'année 2019 : section Investissements

SECTION INVESTISSEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
Chapitres	BUDGET	RES. PREV. 2019	Chapitres	BUDGET	RES. PREV. 2019
13 Subventions d'investissement	2 284 689 €	633 822 €	20 Immobilisations incorporelles	45 000 €	8 328 €
16 Emprunts et dettes assimilées	2 100 000 €	0 €	204 Subventions d'équipements versés	678 500 €	297 133 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	830 000 €	738 063 €	21 Immobilisations corporelles	65 000 €	65 000 €
1068 Dotations, fonds divers et réserves	1 169 283 €	1 169 283 €	26 Participations et créances rattachées	893 €	893 €
23 Immobilisations en cours	0 €	47 766 €	16 Remboursement d'emprunt	871 200 €	869 471 €
024 Produits des cessions d'immobilisation	1 738 300 €	0 €	Total des opérations d'équipement	4 480 931 €	2 839 707 €
021 Virement à la section fonctionnement	379 694 €	0 €	040 Opérations d'ordre	72 916 €	70 212 €
040 Opérations d'ordres	329 109 €	1 083 729 €			
Total Recettes	9 031 274 €	3 694 663 €	Total dépenses	6 214 441 €	4 130 743 €
			Report Déficit N-1	2 836 833 €	0 €
Total Recettes Investissement	9 031 274 €	3 694 663 €	Total Dépenses Investissement	9 031 274 €	4 130 743 €

Débat d'Orientation budgétaire 2020

11

Les résultats prévisionnels de l'année 2019: Section Fonctionnement



Débat d'Orientation budgétaire 2020

12

Les résultats prévisionnels de l'année 2019: Section Investissement



Débat d'Orientation budgétaire 2020

13

Les résultats prévisionnels de l'année 2019

Résultat Fonctionnement 1 382 042 €	+	Résultat Investissement - 3 292 911 €	=	Résultat Général - 1 910 869 €
--	---	--	---	-----------------------------------

Débat d'Orientation budgétaire 2020

14

Les indicateurs financiers 2019 de la collectivité

Capacité d'Autofinancement brute :	1 879 518 €
Remboursement du capital des emprunts :	844 740 €
Capacité d'Autofinancement nette :	1 034 779 €
Capital des emprunts restant dû au 31/12/2019 :	9 617 901 €
Ratio de désendettement :	5 années
% de la CAF Brute consommé pour le remboursement de la dette :	45 %

Débat d'Orientation budgétaire 2020

15

La projection du Budget 2020 section fonctionnement et section investissement:

Dans la continuité des résultats comptables de l'année 2019, il est proposé d'élaborer la section de fonctionnement en faisant apparaître une capacité d'autofinancement brute d'un montant de 1900 K€.

Les investissements principaux pour l'année 2020 seront la tranche conditionnelle du projet du Bd de Beauregard / Av. AC AFN / Av. St Cassien et le Parc de loisirs des Jardins du Moulin de la Tour. Réalisation de travaux divers de voirie, travaux dans les écoles.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF Brute	1 900 000 €	1 900 000 €	1 900 000 €	1 900 000 €	1 900 000 €	1 900 000 €
Remboursement Emprunt	864 358 €	860 318 €	881 164 €	902 642 €	924 773 €	712 559 €
CAF Nette H.T. - Hors Subv.	1 035 642 €	1 039 682 €	1 018 836 €	997 358 €	975 227 €	1 187 441 €

Débat d'orientation Budgétaire 2020

16

Eléments sur la fiscalité

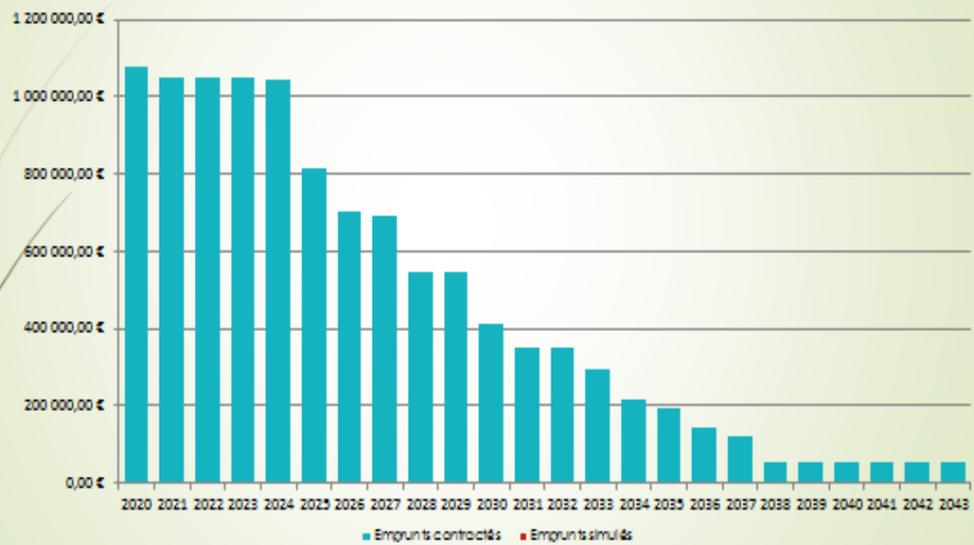
La fiscalité directe locale n'évoluera pas en 2020.

Pas d'augmentation des taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Débat d'Orientation budgétaire 2020

17

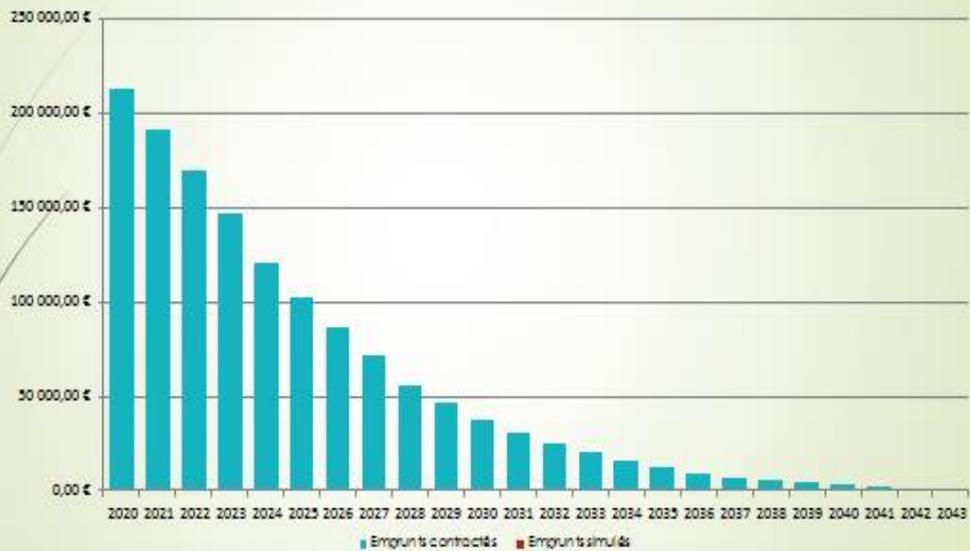
Les éléments structurants de la dette : Annuités



Débat d'Orientation budgétaire 2020

18

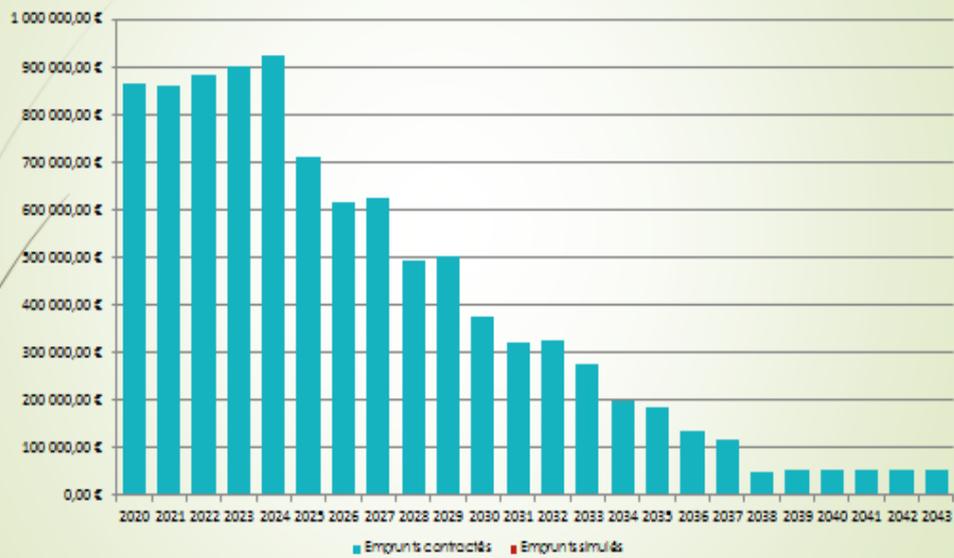
Les éléments structurants de la dette : Remboursement des intérêts



Débat d'Orientation budgétaire 2020

19

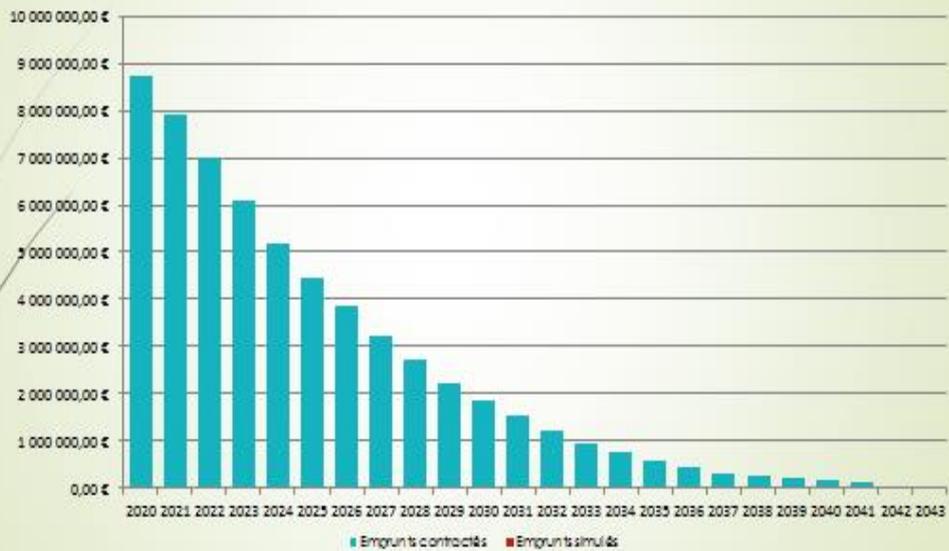
Les éléments structurants de la dette : Remboursement du capital



Débat d'Orientation budgétaire 2020

20

Les éléments structurants de la dette : Capital restant dû





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 02	COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L'EAU EXERCICE 2019
------------------	--

Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2019.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section de l'Exploitation

Total des Dépenses 2019	Total des Recettes 2019
571 197.50 €	572 338.03 €

Résultat de l'Exercice 2019	1 140.53 €
Solde de Clôture 2018 reporté	90 761.18 €
Résultat au 31/12/2019	91 901.71 €

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2019	Total des Recettes 2019
24 734.00 €	55 078.23 €

Résultat de l'Exercice 2019	30 344.23 €
Solde de Clôture 2018 reporté	469 889.64 €
Résultat 2019	500 233.87 €
Restes à réaliser en Dépenses	0.00 €
Restes à réaliser en Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Résultat au 31/12/2019	500 233.87 €
Résultats cumulés au 31/12/2019	592 135.58 €

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, par :

21 pour
2 contre ((Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))

Adopte le Compte Administratif du Service de l'Eau de l'Exercice 2019.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

Contrôle de Légalité

A LE MUY, le 26 Février 2020

Le Maire,

Liliane BOYER



Affichage



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 03	COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2019
------------------	--

Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2019.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section d'Exploitation

Total des Dépenses 2019	Total des Recettes 2019
418 658.22 €	811 366.49 €

Résultat de l'Exercice 2019 392 708.27 €
Solde de Clôture 2018 reporté 26 321.79 €

Résultat au 31/12/2019 419 030.06 €

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2019	Total des Recettes 2019
337 164.49 €	397 342.34 €

Résultat de l'Exercice 2019 60 177.85 €
Solde de Clôture 2018 reporté 93 570.50 €
Résultat 2019 153 748.35 €

Restes à réaliser en Dépenses €
Restes à réaliser en Recettes €
Solde des restes à réaliser €

Résultat au 31/12/2019 153 748.35 €

Résultats cumulés au 31/12/2019 572 778.41 €

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, par :

21 pour
2 contre ((Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))

Adopte le Compte Administratif du Service de l'Assainissement de l'Exercice 2019.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le

Le Maire,


Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 04	COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR 2019 EAU – ASSAINISSEMENT
------------------	---

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire,

Après s'être fait présenter les Comptes Administratifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats des Comptes de Gestion du Receveur sont en concordance avec les Comptes Administratifs du Maire ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

21 pour

2 contre ((Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB))

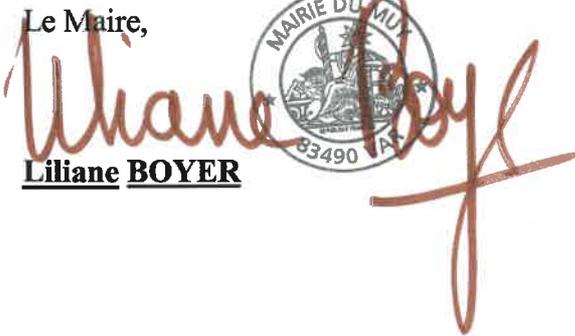
Approuve les Comptes de Gestion du Receveur 2019 : Eau - Assainissement.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 05	AFFECTATION DU RESULTAT 2019 SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
------------------	--

Suite au transfert des budgets eau et assainissement à DPVA au 1^{er} janvier 2020,

Le Maire,

Informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'intégrer dans le budget principal 2020 de la commune les résultats 2019 de ces budgets eau et assainissement.

Budget Eau :

Compte 001 : excédent d'investissement : 500 233.87 €
Compte 002 : excédent de fonctionnement : 91 901.71 €

Budget Assainissement :

Compte 001 : excédent d'investissement : 153 748.35 €
Compte 002 : excédent de fonctionnement : 419 030.06 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'intégrer dans le budget principal 2020 de la commune les résultats 2019 des budgets eau et assainissement.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

<i>Contrôle de Légalité</i>

<i>Affichage</i>

Le Maire,

Liliane

Liliane BOYER



Boyer



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

**2020 - 06 AVANCES SUR SUBVENTIONS COMMUNALES
EXERCICE 2020**

Françoise LEGRAIEN, Adjointe Déléguée,

Indique à l'Assemblée, qu'en cette année de renouvellement des conseils municipaux, le Budget Primitif 2020 sera voté qu'après le premier trimestre 2020

Aussi, afin de ne pas pénaliser la trésorerie des associations, compte tenu de cette date prévisionnelle, des délais relatifs au contrôle de légalité et aux procédures de mandatement, il est proposé de voter des avances dont le montant représente environ la moitié des aides de 2019.

Tous les dossiers de demandes de subvention seront étudiés lors d'un prochain Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-06-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2020.

Le tableau ci-dessous est soumis à l'approbation des membres présents.

Ne prendront pas part au vote :

- *Jean BERTRAND pour le Club de Randonnée Muyoise*
- *Edouard BARRE pour le Comité des Fêtes et de Loisirs*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Françoise LEGRAIEN, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de voter les avances sur subventions communales exercice 2020 citées ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Subvention versées en 2019	Avance proposée	Avance votée
SPORTIVES			
Rugby Club Argens	5 000,- €	2 500,- €	2 500,- €
Judo-Club Muyois	3 500,- €	1 750,- €	1 750,- €
Club de Karaté du Muy	3 000,- €	1 500,- €	1 500,- €
Roue d'Or Muyoise	2 300,- €	1 150,- €	1 150,- €
Diane Muyoise	7 000,- €	3 500,- €	3 500,- €
Tennis Club Muyois	4 000,- €	2 000,- €	2 000,- €
Boulomanes Muyois	4 000,- €	2 000,- €	2 000,- €
Les Archers du Muy	2 900,- €	1 450,- €	1 450,- €
Expression par la Danse	800,- €	400,- €	400,- €
Ass Muyoise pour l'Education Physique et la Gymnastique Volontaire	800,- €	400,- €	400,- €
Club Randonnée Muyois	1 200,- €	600,- €	600,- €
Le Muy Football Club	13 000,- €	6 500,- €	6 500,- €
AAPPMA	2 500,- €	1 250,- €	1 250,- €
Le Muy Handball	2 000,- €	1 000,- €	1 000,- €
Activ'Bike Service	1 800,- €	900,- €	900,- €
Azur Rotor	200,- €	100,- €	100,- €
Association Muyoise Futsal	300,- €	150,- €	150,- €
Billard Muyois	200,- €	100,- €	100,- €
Foyer Education Permanente	1 200,- €	600,- €	600,- €

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-06-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

CULTURELLES			
Théâtre du lendemain	800,- €	400,- €	400,- €
DIVERS			
Comité des Fêtes et de Loisirs	20 000,- €	10 000,- €	10 000,- €

Fait et Délibéré au MUY, le jour, mois et an que dessus.
 Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
 Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

<i>Contrôle de Légalité</i>

<i>Affichage</i>

Le Maire,

Liliane BOYER



Liliane Boyer

Accusé de réception en préfecture
 083-218300861-20200224-DB2020-06-DE
 Date de télétransmission : 27/02/2020
 Date de réception préfecture : 27/02/2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 07	ÉLABORATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ORGANISANT LA COMMANDE PUBLIQUE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES ACHETEURS DE LA VILLE DU MUY
------------------	---

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

La ville du MUY s'est dotée depuis plusieurs années d'un règlement intérieur visant à harmoniser, organiser et sécuriser les règles applicables à l'ensemble des services de la commune en matière de marchés publics, et plus particulièrement de procédure adaptée.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-07-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Ce document était jusqu'à présent élaboré au vu notamment du Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 et de ses modifications successives, puis de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Or, un travail de codification à droit constant des règles de la commande publique a permis l'élaboration du Code de la commande publique en 2019. Si l'obligation de respect des trois grands principes fondamentaux de la commande publique (soit liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures) y est réaffirmée, les articles L. 2123-1 et suivants ainsi que R. 2123-1 et suivants du Code précité laissent à l'acheteur la possibilité de déterminer librement les modalités de passation des marchés publics inférieurs aux seuils de procédures formalisées (procédure adaptée).

Il y a donc nécessité de réorganiser entièrement notre règlement intérieur afin de tenir compte de l'ensemble de ces évolutions et d'optimiser nos procédures de mise en concurrence.

Il est par conséquent proposé à l'Assemblée d'abroger le règlement intérieur des marchés publics adopté par délibération n° 2016-103 du 05 décembre 2016 et d'adopter les termes du nouveau règlement, ci-annexé, applicable à l'ensemble des services acheteurs de la ville du Muy.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'abroger le règlement intérieur des marchés publics adopté par délibération n° 2016-103 du 05 décembre 2016 et d'adopter les termes du nouveau règlement, ci-annexé, applicable à l'ensemble des services acheteurs de la ville du Muy.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-07-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 08	MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE BEAUREGARD AU MUY Avenant de forfaitisation de la rémunération du maître d'œuvre
------------------	---

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Par décision n° MP 2014/005 en date du 10 mars 2014, le Pouvoir Adjudicateur a conclu un marché de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux d'aménagement du boulevard de Beauregard.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-08-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Ce contrat a été passé selon une procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles 28 et 72 du Code des marchés publics alors en vigueur.

Il a été attribué au groupement conjoint SETEF (mandataire) / FLEURIDAS. Il est à noter que la société SETEF est devenue par la suite la société T.P.F.I., modification actée par un avenant de transfert daté du 04 avril 2016.

Le forfait prévisionnel global de rémunération de la maîtrise d'œuvre était alors arrêté à la somme initiale de 78 305.00 € HT, décomposée de la manière suivante :

- Tranche ferme de la maîtrise d'œuvre (aménagement des boulevards de Beauregard et Anciens Combattants d'Afrique du Nord) : 59 420.00 euros Hors Taxes représentant un taux de rémunération de 2.25 % environ appliqué au coût estimatif des travaux fixé quant à lui à 2 646 500.00 € HT ;*
- Tranche conditionnelle de la maîtrise d'œuvre (aménagement de l'avenue Saint Cassien) : 18 885.00 euros Hors Taxes représentant un taux de rémunération d'environ 3.72 % appliqué au coût estimatif des travaux fixé quant à lui à 507 000.00 euros Hors Taxes.*

Cependant, lors de l'exécution de la tranche ferme de ce chantier, il s'est avéré nécessaire de procéder à de nouvelles réalisations qui ont conduit à une modification du projet d'aménagement initial afin de renforcer la sécurité des piétons et des riverains.

Ainsi, la commune a notamment décidé de créer des zones de stationnement en lieu et place d'aménagements paysagers pour éviter un stationnement anarchique des véhicules le long des voies et de réaliser des revêtements de chaussée jusqu'aux portails d'accès des propriétés riveraines.

Par conséquent, une nouvelle étude avec élaboration d'un plan de voirie et des profils en travers a été exécutée, ce qui a mobilisé pendant plusieurs jours un ingénieur et un projeteur. Le surcoût ainsi généré est estimé à 9 800.00 euros Hors Taxes sur la tranche ferme de la maîtrise d'œuvre, cette tranche étant arrêtée à la somme de 69 220.00 euros Hors Taxes. La tranche conditionnelle n'est quant à elle pas impactée.

Aussi, il y a lieu de rémunérer le groupement de maîtrise d'œuvre en conséquence par le biais d'un avenant de forfaitisation, et ce conformément aux dispositions des articles 4.1.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du contrat et 20 du Code précité (ou article R. 2194-1 du Code de la commande publique actuellement en vigueur).

Le forfait global de rémunération est donc aujourd'hui arrêté à la somme de 88 105.00 € HT, soit une hausse de 9 800.00 € HT par rapport au montant initial du contrat, ce qui représente une plus-value d'environ 12.515 % sur le montant global et d'environ 16.493 % sur le montant de la tranche ferme de la maîtrise d'œuvre. Les autres conditions du marché demeurent inchangées.

Il est par conséquent proposé à l'Assemblée d'approuver les termes de l'avenant de forfaitisation de la rémunération du maître d'œuvre dans le cadre des

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-08-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

travaux d'aménagement du boulevard de Beauregard et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le présent avenant.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

21 pour

2 contre ((Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jérôme AMBROSINO))

Approuve les termes de l'avenant de forfaitisation de la rémunération du maître d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement du boulevard de Beauregard et autorise le Maire ou son représentant à signer le présent avenant.

Fait et Délibéré au MUY, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane

Liliane BOYER



[Handwritten signature]

Accusé de réception en préfecture 083-218300861-20200224-DB2020-08-DE Date de télétransmission : 27/02/2020 Date de réception préfecture : 27/02/2020
--



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 09	PROJET DU SITE DE L'ENDRE – MISES A DISPOSITION FONCIERES AU PROFIT DE DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION
------------------	--

Le Maire,

Exposé à l'Assemblée :

Dans le cadre de l'élaboration par l'Office National des Forêts (ONF) du schéma d'accueil du public aux massifs de la Colle du Rouet et du Rocher de Roquebrune, le site de l'Endre (Pont de l'Endre), a été identifié comme une des principales portes d'entrée du massif de la Colle du Rouet.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-09-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

La ville du Muy, l'ONF et DPVa, d'un commun accord, ont décidé de concrétiser leur partenariat par une opération de requalification de ce site. C'est au titre de sa compétence obligatoire en matière de développement économique et touristique que DPVa a programmé dans son Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2016-2020 la valorisation touristique du site de l'Endre.

L'opération de requalification comprend :

- *L'amélioration de sa qualité paysagère*
- *La délimitation de la circulation et du stationnement des différents types de véhicules*
- *Le renforcement des espaces de pique-nique*
- *Le développement des informations à usage des visiteurs*

La Commission tourisme de DPVa s'est prononcée favorablement le 14 février 2020. DPVa va ainsi délibérer lors de son prochain conseil d'agglomération prévu le 5 mars 2020.

Afin de permettre à l'agglomération la réalisation de ce projet et les travaux qu'il nécessite, il est proposé à l'Assemblée :

- *de mettre à disposition de DPVa la parcelle communale cadastrée C268 sur une surface d'environ 5 000 m² ainsi qu'une partie du cours d'eau et ses berges sur une surface d'environ 3 000 m² (Plan ci-annexé)*
- *d'autoriser DPVa, en la personne de son représentant, à signer tout document ou autorisation afférente à l'aménagement du site du Pont de l'Endre*
- *d'autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *met à disposition de DPVa la parcelle communale cadastrée C268 sur une surface d'environ 5 000 m² ainsi qu'une partie du cours d'eau et ses berges sur une surface d'environ 3 000 m² (Plan ci-annexé)*
- *autorise DPVa, en la personne de son représentant, à signer tout document ou autorisation afférente à l'aménagement du site du Pont de l'Endre*
- *autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

Le Maire,

Liliane BOVER



Accusé de réception en Préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-09-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Contrôle de Légalité

Affichage



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 10	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DU MUY ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS - ANNEE 2020
------------------	---

Le Maire,

Exposé à l'Assemblée :

Dans le cadre de son action en faveur de l'animation, de la sensibilisation et de l'information du public et des scolaires, la Commune du Muy sollicite chaque année le concours de l'Office National des Forêts (O.N.F) pour encadrer et développer des activités d'éducation à l'environnement et de découverte de la forêt.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-10-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Ces activités qui répondent à la demande des écoles maternelles et primaires de la Commune et du public, sont réalisées dans le cadre de sorties à thèmes (faune, flore, eau ...) et sont animées par un agent de l'O.N.F.

En contrepartie, une rémunération est versée par la Commune à l'O.N.F. Le tarif s'élève à 340,00 HT (480,00 € T.T.C) la demie journée avec un plafond de 10 demi-journées pour l'année 2020 ce qui représente un montant total annuel de 3 400€ HT (4080,00 € T.T.C.).

La rémunération sera proportionnelle au nombre de journées effectuées.

Une convention de partenariat annexée à la présente, fixe les modalités de ces actions définies dans le cadre des journées de l'écocitoyenneté.

Le Conseil Municipal est invité à :

APPROUVER la convention de partenariat entre la Commune du MUY et l'Office Nationale des Forêts annexée à la présente ;

AUTORISER le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier ;

DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2020.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune du MUY et l'Office Nationale des Forêts annexée à la présente ;

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2020.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane Boyer

Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-10-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 11	COUPE DANS LA BANDE DEBROUSSAILLEE DE SECURITE PISTE DE PALAYSON - ANNEE 2020
------------------	--

Le Maire,

Donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF du 9 décembre 2019 concernant la coupe nécessaire au maintien en état opérationnel d'un équipement DFCI (mise aux normes de la bande débroussaillée de sécurité par mise à distance de l'étage arboré) en 2020 en forêt communale relevant du régime forestier.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-11-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
3	Eclaircie de bande débroussaillée (Maintien en état opérationnel)	6,91	20	NON
4		2,38	20	NON

Le bois sera mis en vente en contrat de gré à gré et mise à disposition de l'acheteur façonné et à la mesure.

Le Conseil Municipal est invité à :

DONNER pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

AUTORISER le Maire ou son représentant à assister au martelage des coupes prévues.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DONNE pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

AUTORISE le Maire ou son représentant à assister au martelage des coupes prévues.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER

Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-11-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 12	CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES
------------------	---

Le Maire,

Informe l'assemblée délibérante que le Centre de Gestion du VAR en application de l'article 25 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements du département du VAR qui le sollicitent.

Le Centre de Gestion du VAR propose aux collectivités et établissements qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques prévues aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-12-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants :

- *Adjoint Technique Territorial*
- *Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe*
- *Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe*

Chaque examen comprend des tests destinés à donner un avis consultatif favorable ou défavorable et une grille récapitulative. Les résultats des tests réalisés seront adressés à la collectivité. Toute inaptitude à la conduite devra être confirmée par un médecin agréé mandaté par la collectivité.

Le marché a été conclu avec STRIATUM FORMATION, le 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 12 mois, dans la limite d'une durée totale du marché de 4 ans, et sous réserve des crédits disponibles.

- *Pour les collectivités et établissements affiliés qui ont signé la présente convention, les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelles par collectivité.*

Le Maire, indique que pour continuer de bénéficier de cette mesure, il convient de signer la présente convention pour l'année 2020 et tous documents afférents à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du VAR pour les examens psychotechniques de l'année 2020.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,


Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-12-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 13	CONVENTION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR
------------------	---

Le Maire,

Informe l'assemblée délibérante que conformément à l'article 5 du décret N° 85-603 du 10 Juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, la Commune peut passer une convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI).

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-13-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

La convention portera sur :

- *Une intervention annuelle de type inspection*
- *Un avis sur les règlements et consignes que l'autorité compétente envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité*
- *La possibilité d'assister aux réunions du comité compétent en la matière.*

Le coût d'une intervention s'élève à 450 € / jour, soit un coût annuel de 450 € qui correspond à 1 intervention par an.

Le nombre d'intervention est au minimum de un par an. Toute intervention supplémentaire sera assurée sur la demande de la collectivité dans le respect du planning de l'ACFI et sera facturée au tarif indiqué.

La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Maire, indique que pour bénéficier de cette mesure, il convient de signer la présente convention afin de confier la mission d'inspection au Centre de Gestion du VAR qui a développé un Pôle Santé/Sécurité employant des professionnels en Hygiène et sécurité.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Centre de Gestion du VAR pour les missions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane Boyer

Liliane BOYER



Liliane Boyer

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-13-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 18 février 2020.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Fabien GEORGES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Franck AMBROSINO est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2020 - 14 MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX-DE-VIE DE VIN

Le Maire,

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DB2020-14-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil Municipal demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.*
- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de maintenir la suspension provisoire de la taxe sur les services numériques (taxe « GAFA ») jusqu'à la conclusion d'un accord international.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'adopter la motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 26 Février 2020

Le Maire,


Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20200224-DE2020-14-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Contrôle de Légalité

Affichage